



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3272

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'université de Lyon pour l'organisation à Lyon des 25° entretiens Jacques Cartier - Année 2012

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Rapporteur : Monsieur Julien-Laferrrière

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Leddesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palleja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Hugué, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3272**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'université de Lyon pour l'organisation à Lyon des 25^e entretiens Jacques Cartier - Année 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est et la Fondation Rhône-Alpes futur se sont transformées conjointement pour devenir la Fondation pour l'université de Lyon.

La Fondation pour l'université de Lyon a pour but de favoriser le progrès de la connaissance et de l'innovation technologique et de contribuer au rayonnement et au développement industriel, économique et social de la région de Lyon et de Saint Etienne. Elle a vocation, conformément aux dispositions de l'article 1 de ses statuts, à recevoir des versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes mentionnés au code général des impôts, qui assignent un but analogue au sien. Par ailleurs, son champ d'action lui permet le développement, sur tout le territoire, de la fonction abritante de fondations financées par des industries et des particuliers.

C'est à ce titre que la Fondation pour l'université de Lyon abrite maintenant le Fonds Jacques Cartier, créé en 1991, qui a pour objectif de favoriser les synergies et de contribuer au développement de la recherche dans les domaines économique, financier, scientifique, environnemental, social et culturel. Ce Fonds Jacques Cartier permet de renforcer le dynamisme existant en matière de coopération scientifique, technique et culturelle entre le Québec, le Canada et l'Europe. Son capital permet de faire bénéficier les partenaires d'un travail de recherche de haut niveau par la promotion d'échanges intégrant des thèmes d'intérêt commun.

a) - Objectifs

Les Entretiens Jacques Cartier, qui se déroulent 2 années de suite à Lyon, la 3^e année à Montréal, célèbrent en 2012 leur 25^e anniversaire. Organisés par le Centre Jacques Cartier, cette manifestation favorise les échanges et développe des coopérations de haut niveau entre les institutions universitaires et les organismes de recherche de France, du Canada et du Québec. Elle propose chaque année près de 25 colloques attirant ainsi de nombreuses personnalités et près de 600 conférenciers du monde entier.

S'imposant comme un forum incontournable de la francophonie, un espace de rencontre et de partage, les Entretiens Jacques Cartier se sont ouverts progressivement à d'autres pays comme le Maghreb et le Brésil.

Cette manifestation participe pleinement aux objectifs de la Communauté urbaine de Lyon en matière de développement économique, universitaire et de recherche et contribue au rayonnement international de l'agglomération. Elle participe à l'attractivité du territoire et renforce la politique conduite en matière d'accueil de grands événements.

Le soutien de la Communauté urbaine à la Fondation pour l'université de Lyon a pour ambition d'accompagner les Entretiens Jacques Cartier à se positionner comme l'événement de référence favorisant l'intensification des échanges culturels, économiques et la promotion des activités d'enseignement et de recherche entre Lyon et son agglomération, le Canada et le Québec.

Les années précédentes, la Communauté urbaine apportait sa contribution financière directement au Centre Jacques Cartier, en complément de celle attribuée par la Ville de Lyon depuis 1992. D'autres collectivités comme le Conseil général, ainsi que diverses fondations, soutiennent financièrement cette opération dont l'ampleur croît d'année en année.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2011

Par délibération n° 2011-2402 du 12 septembre 2011, et dans le cadre de l'organisation des 24^e Entretiens Jacques Cartier, le Conseil de communauté a attribué une subvention de 20 000 €, au profit du Centre Jacques Cartier.

Cette édition 2011 des Entretiens Jacques Cartier s'est déroulée au Canada (Montréal, Québec, Ottawa), du 29 septembre au 6 octobre. Ce fut l'occasion pour la Communauté urbaine de renforcer sa coopération avec la Ville et la Communauté métropolitaine de Montréal, et de valoriser son action en présentant, notamment, sa stratégie métropolitaine, lors d'un déjeuner-conférence réunissant près de 500 personnalités du monde économique et des collectivités et de rencontrer de nombreux interlocuteurs dans les domaines des loisirs numériques et jeux vidéos, living labs, mode et design.

c) - Bilan

L'édition 2011 des Entretiens Jacques Cartier a donné lieu à 29 colloques de haut niveau et ont attiré près de 300 personnalités lyonnaises et rhônalpines : universitaires, chercheurs, enseignants, mais aussi des élus et experts de la Communauté urbaine, de la Ville de Lyon, du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), de Saint Etienne, de la Région Rhône-Alpes dont certains étaient intervenants dans des colloques (transport, habitat, loisirs numériques, innovation, design, etc.).

La Communauté urbaine souhaite soutenir la préparation et l'organisation des Entretiens Jacques Cartier pour l'édition 2012, cette manifestation d'envergure qui valorise le potentiel intellectuel et de recherche des institutions de la métropole et enrichit les échanges et expériences avec les homologues canadiens et québécois dans des secteurs tels que l'innovation, les biotechnologies, les loisirs numériques, etc.

d) - Programme d'actions 2012 et plan de financement prévisionnel

Les Entretiens Jacques Cartier, dont c'est la 25^e édition en 2012, se dérouleront à Lyon, Grenoble et Saint Etienne du 17 au 21 novembre. Ce sera l'occasion pour de nombreuses personnalités du Canada, des villes de Montréal et de Québec, mais aussi d'Europe, de se réunir autour de 25 colloques scientifiques de très grande qualité, tenus par des chercheurs de renom sur des sujets d'actualité qui questionnent et intéressent les grandes métropoles dans les politiques à conduire pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

De plus, les Entretiens Jacques Cartier permettent de renforcer le partenariat entre les Communautés métropolitaines de Lyon et de Montréal, les villes de Lyon et Montréal, mais aussi d'autres villes de l'agglomération comme Saint Etienne, à travers la présence de nombreux élus et de représentants du monde économique, culturel et universitaire qui renforce et dynamise les coopérations déjà existantes. Par le biais de colloques, notamment sur la planification territoriale et participation citoyenne, la Communauté urbaine valorise son expérience et ses stratégies et les confrontent aux pratiques montréalaises.

Ces 25^e Entretiens Jacques Cartier seront l'occasion de faire un bilan sur les échanges et les coopérations lors d'une conférence de lancement présidée par les 2 présidents et de signer un nouvel accord de partenariat entre Lyon et Montréal.

Par ailleurs, un colloque spécifique organisé le 17 novembre, conjointement par la Communauté urbaine et la Communauté métropolitaine de Montréal, traitera de l'aménagement et du développement des grandes régions urbaines et fera le point sur les nouveaux outils.

Le budget prévisionnel pour l'édition 2012 des Entretiens Jacques Cartier se présente comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Services extérieurs		Subvention d'exploitation	
- électricité	1 000	- Etat	
- fournitures administratives	2 000	- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)	50 000
- loyers	11 900	- direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Rhône-Alpes	10 000
- assurances	1 570	- Conseil régional Rhône-Alpes	55 000
- documentation	2 000	- Conseil général du Rhône	22 870
- organisation des conseils	20 000	- Ville de Lyon	20 000
- honoraires	7 000	- Communauté urbaine de Lyon	20 000
- frais postaux et télécommunication	6 000	- Centre Jacques Cartier cotisations	263 100
charges de personnel	87 500	- Institut national d'études démographiques (INED)	10 000
autres frais	2 000	- Gouvernement du Canada	10 000
Frais liés aux Entretiens		- Gouvernement du Québec	10 000
- frais de déplacement des conférenciers	240 000	- fondation québécoise	215 000
- autres frais de transport	7 000	- inscriptions aux colloques	110 000
- hôtels restaurants	270 000		
- locations, relations publiques, traductions	40 000		
- manifestations culturelles, sociales et ouverture des Entretiens	45 000		
- communication	43 000		
Site Internet	10 000		
Total	795 970	Total	795 970

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 €, pour l'année 2012, au profit de la Fondation pour l'Université de Lyon, dans le cadre des 25^e Entretiens Jacques Cartier ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la Fondation pour l'université de Lyon, pour la préparation et l'organisation des 25° Entretiens Jacques Cartier qui se dérouleront du 17 au 21 novembre 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Fondation pour l'université de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 6574 - fonction 048 - opération n° 0P02O1929.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.